



Association de Résidents du Quartier des Pentes – Ris-Orangis

72 rue de la Marquise 91130 Ris-Orangis tel 06 74 12 28 76 / 06 14 77 78 19

arqpentes@gmail.com

Message adressé à M. Christophe Garant

christophe.dague@garant-cndp.fr

Nous avons appris récemment le vote par le conseil municipal de la ville de Paris d'une délibération annonçant la construction à Vitry-sur-Seine d'une installation de chauffage urbain. Cette installation utilisera comme combustible des déchets qui seront préalablement stockés sur un site situé sur le territoire de la ville de Ris-Orangis. Ces déchets seront acheminés vers ce site par camion depuis une zone qui représente, selon cette délibération, la moitié nord du pays, Bretagne et Grand Est exclus.

La commission nationale du débat public a été saisie pour organiser une consultation préalable sur ce projet qui a été nommé Thermo-sur-Seine.

La description de cette installation telle qu'elle est faite dans les documents rendus publics soulève de vives inquiétudes parmi la population des villes concernées. La formulation et les termes utilisés dans la délibération votée à Paris nous font craindre que la ville de Paris ne voie dans cette consultation qu'une simple formalité et en anticipe les conclusions.

Nous souhaitons exercer notre droit à participer à ce débat.

Vous trouverez ci-dessous une liste de questions établie sur la base des informations rendues publiques. Ces questions portent sur la seule partie stockage de l'installation, car c'est cette partie qui va, si elle est mise en œuvre, avoir un impact sur la qualité de vie de nos adhérents et des autres résidents du secteur. Les nuisances liées à l'incinérateur lui-même ne sont pas abordées dans ce questionnaire.

Ris-Orangis, le 7 avril 2026

Le président

Guy Bonneton

Le Secrétaire

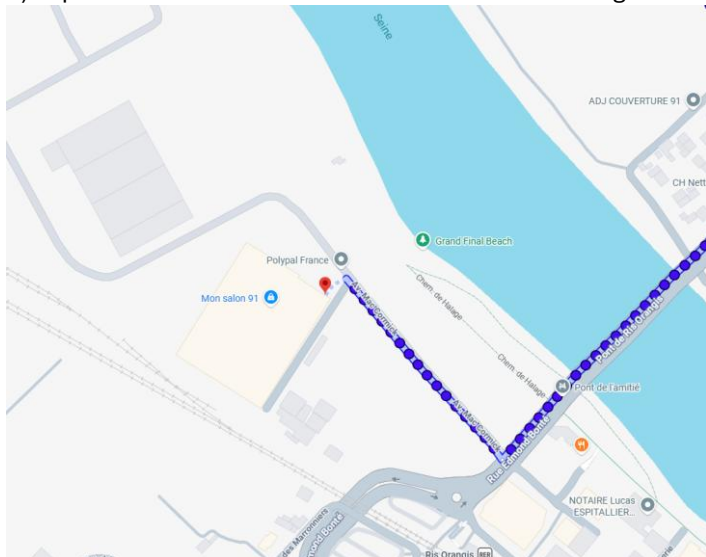
Marcel Guinard

Questionnaire

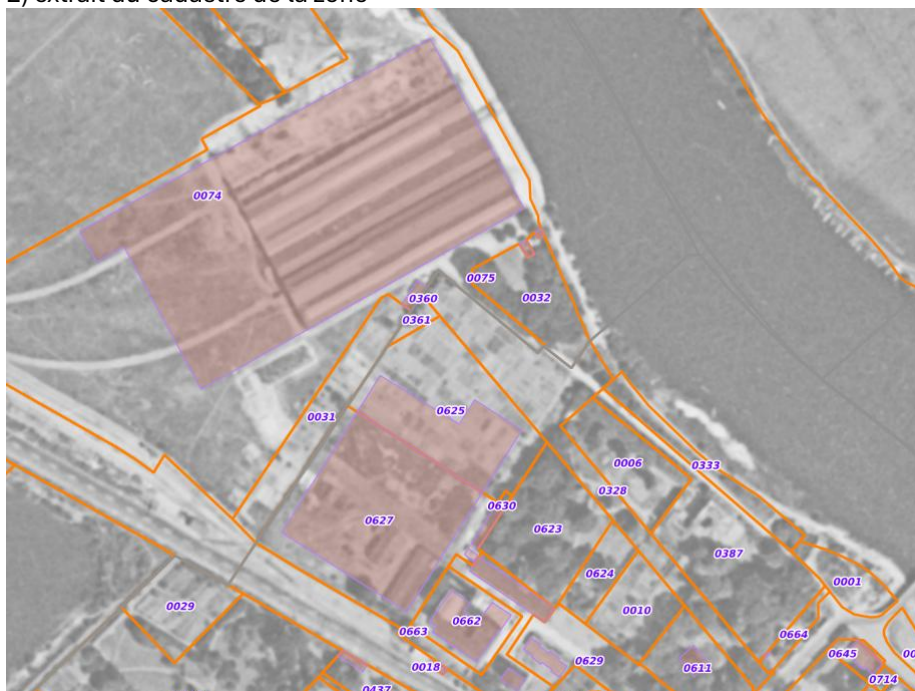
1. Où se trouve exactement la zone de stockage choisie par la ville de Paris pour le stockage combustibles à Ris Orangis ? La localisation qu'on trouve sur le site de CNDP pointe sur une parcelle cadastrale référencé AC0625⁽¹⁾ qui ne se trouve pas en bordure de Seine et où une entreprise exerce actuellement une activité. Nous joignons en note l'extrait du cadastre de la zone ⁽²⁾
2. Quels types de déchets seront stockés dans cette zone ? (CSR, OMR, autres ?). Quels sera leur nature (bois, plastiques, autres ?)
3. Quel volume de chacune des catégories transitera par cette zone (par jour, semaine, mois, année)
4. Quelle sera la capacité de stockage du site ?
5. Combien de camions circuleront, dans chaque sens (par jour, semaine, mois, année)
6. Quels types de camions seront utilisés ? (tonnage, nombre d'essieux, gabarit)
7. Quels jours de la semaine y aura-t-il des circulations de camions ?
8. Quels jours de la semaine y aura-t-il des chargements de barges ?
9. Quels seront les horaires de circulation des camions ?
10. Quels seront les horaires d'activité de chargement des barges ?
11. Y aura-t-il des activités nocturnes sur le site ?
12. Quels moyens de manutentions seront utilisés sur le site ?
13. Quel sera le niveau sonore sur le site lui-même ?
14. Quel sera le niveau sonore au niveau des zones construites ou constructibles les plus proches du site ?
15. Où se situera l'entrée des camions sur le site ?
16. Un itinéraire sera-t-il imposé aux camions pour accéder au site ?
17. Si oui, quel est-il ? Y en aura-t-il plusieurs en fonction de la région d'origine des déchets ?
18. Si non, y aura-t-il des itinéraires ou portions d'itinéraires interdits aux camions.
19. Combien d'emplois seront nécessaires pour assurer l'activité sur le site ?
20. Quelles seront les qualifications recherchées ?
21. La délibération votée par la mairie de Paris utilise le futur ⁽³⁾ et non le conditionnel à propos de la localisation du site de stockage. Elle autorise explicitement le maire de Paris à réaliser des affectations foncières à la société concessionnaire ⁽⁴⁾. A quel stade en est l'acquisition du site de stockage à son propriétaire actuel (ou précédent si la transaction est réalisée) ?
22. Des personnes ou entités autres que le propriétaire actuel du site ont-elles été consultées préalablement au choix du site de Ris-Orangis ?
23. Préalablement au choix de ce site, une étude d'impact sur l'environnement (au sens le plus large pour la nature des impacts et les zones concernées Ris-Orangis et autres villes du secteur) a-t-elle été réalisée ? Si oui, elle doit être intégralement mise à la disposition du public, Si non, comment la ville de Paris a-t-elle pu choisir pertinemment ce site ?
24. Comment les élus de la ville de Paris qui ont adopté cette délibération considèrent-ils les habitants de Ris-Orangis et des environs pour prétendre leur imposer une installation sans prendre la peine de les consulter ?
25. Concernant les risques d'un tel stockage, les déchets stockés sont par définition combustibles, comment seront gérés les risques d'incendie ?
26. Quels sont les autres risques liés aux activités sur le site et comment seront-ils gérés ?

Notes

1) capture d'écran de la localisation du site de stockage sur le site de la CNDP



2) extrait du cadastre de la zone



3) extrait de la délibération 2025 SG 36 utilisant le futur pour désigner la zone de stockage (page 11)

émissions atmosphériques. Un nouveau site à Ris-Orangis **sera** dédié à la mutualisation des volumes collectés dans un rayon de moins de 300 km et au chargement des barges de transport des combustibles solides. La ressource en CSR est issue de produits de filières locales de tri ou de collecte

4) extrait de la délibération 2025 SG 36 autorisant le maire de Paris à affecter du foncier (page 22)

- M'autoriser à établir et à signer des actes d'affectation foncière à la SEMOP.